



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Juillet 2012

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

RAPPORT 2011 D'ELIMINATION DES DECHETS

Le rapport d'éliminations des déchets de l'année 2011 présenté par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin est porté à la connaissance du Conseil Municipal et mis à disposition de tous au secrétariat de mairie.

JARDIN D'ENFANTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de retenir le devis d'un montant de 9 030,00 € hors taxes, de la société AJ3M de Couchey, 21160, pour le projet d'installation d'un jardin d'enfants dans le parc de la salle des fêtes. Une demande de subvention a été présentée au titre de la DETR 2012 et l'accusé réception de dossier complet réceptionné le 03 juillet 2012. Le Conseil Municipal décide de commencer les travaux sans attendre la décision quant à la subvention sollicitée.

RENOUVELLEMENT ET REPARATION DES RESEAUX

Le maire informe le Conseil Municipal des différents travaux prévus par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin, relatifs au réseau d'assainissement dans le bas du village. Un appel d'offres a été lancé pour deux lots.

- Lot 1 : Pour la pose d'une nouvelle canalisation d'eaux usées dans la rue des jardins, sur 350 ml environ, entre le N°3 de la rue et le carrefour avec la rue Ribordot, le choix de l'entreprise chargée des travaux s'est porté sur INEO pour un montant de 120 000,00€ HT. Le délai de réalisation est de trois mois avec une date de commencement prévue pour octobre 2012.
- Lot 2 : L'entreprise TELEREP Est est retenue pour des travaux de chemisage de la canalisation sur 150 ml environ, dans la rue d'Epernay, entre l'intersection avec la rue de Cîteaux et l'intersection avec l'impasse des Pendans, pour un montant de 21 645,00€ HT. Le délai de réalisation est de 1 mois avec une date de commencement prévue pour octobre 2012.

Des recherches sur fuites d'eau importantes sur le réseau d'eau potable ont été solutionnées dans la partie haute du village. Il semblerait que le long de la RD974 ainsi que dans le bas du village, des réparations restent à faire.

RECUEIL ACTES ADMINISTRATIFS DU SCOT

Le maire informe le Conseil Municipal de la réception du recueil des actes administratifs du SCOT du Dijonnais qui est placé à la disposition du public au secrétariat de mairie.

ONE, DESTINATION DES COUPES 2013

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2013 de coupes non réglées :
 - Ajournement de la coupe n° 44 pour un passage en coupe ultérieur,
 - Ajout de la coupe d'emprise en bordure de chemin des parcelles 29-30-31 et 32 non prévu à l'état d'Assiette de l'année 2013
- décide la destination des coupes réglées et non réglées n° 33 partie frêne et la coupe d'emprise de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2013 ;
- la destination en 2013 du taillis, des houppiers et petites futaies aux affouagistes ;
- nomme les garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes :
L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité des garants suivants :
 - Christian JEANNE
 - François DE LA GRANGE
 - Virgile LIGNIER

Le partage de l'affouage sera réalisé par ménage.

Le montant de la taxe d'affouage reste fixé à 5 € du stère de bois fabriqué

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

- Délais à respecter dans les coupes affouagères:
 - Conformément au règlement d'affouage ils sont fixés comme suit :
 - Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2014
 - Vidange du taillis et des petites futaies : 30/10/2014

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985)

ANTENNE BOUYGUES TELECOM

Par délibération du 11 février 1998, la commune a autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à la société Bouygues Télécom d'implanter sur ce domaine une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques.

Afin de permettre le développement et l'évolution de ses services, Bouygues Télécom a décidé de céder son pylône sis « Montagne de Combe Grisard » installé sur le domaine public, à sa filiale : France Pylône Services.

Par courrier du 31 mai 2012, la société Bouygues Télécom demande le transfert de la convention domaniale à sa filiale France Pylône Services.

Un avenant a pour objet de définir les modalités de substitution de la société France Pylône Services à l'actuel titulaire de la convention. Les autres conditions de la convention restent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- la société France Pylône Services est agréée en tant que cessionnaire des droits et obligations et obligations de Bouygues Télécom nés de la convention N°T32005 conclue entre la commune de Morey Saint Denis et Bouygues Télécom le 18 février 1998 ;
- l'avenant de transfert au profit de la société France Pylône Services de la convention susvisée est approuvé ;
- Monsieur le Maire est autorisé à prendre les mesures découlant de cette décision et notamment signer ledit avenant et toutes les pièces contractuelles s'y rapportant.

AJOUT D'ANTENNE SFR

La commune a donné un accord de principe pour l'installation d'une antenne SFR en ajout sur l'antenne existante de Bouygues Télécom (lequel a cédé ses droits à la société France Pylône Services).

Par le biais de la société Graniou, mandataire de SFR, une convention d'exploitation d'un relais de radiotéléphonie est portée à l'examen et approuvée dans son principe.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

SICECO, MODIFICATION DES STATUTS

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 18 avril 2012, le comité du SI CE CO a décidé d'ajouter une nouvelle compétence optionnelle intitulée « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » à la liste de ses attributions.

Le syndicat exercera en lieu et place des communes adhérentes qui lui en ont transféré la compétence, l'organisation du service public comprenant la création et l'entretien de ces infrastructures, l'exploitation restant à leur charge (achat d'électricité, revente éventuelle aux utilisateurs...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu les statuts du SI CE Côte d'Or,

Vu le code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L2224.37,

Vu la délibération annexée du Comité du 18 avril 2012,

- approuve la modification statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'assemblée générale du comité du SI CE CO en date du 18 avril 2012,
- autorise le maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

- collecte des questionnaires sur les activités du centre social de Gevrey Chambertin
- les analyses d'eau sont conformes
- répartition des tâches aux conseillers pendant les vacances du personnel
- constitution d'un groupe de réflexion pour l'organisation du 14 juillet : Alain NOELLAT, Virgile LIGNIER, Antoine LARDY, avec un rendu attendu pour le Conseil Municipal d'octobre
- festival annuel de Musique au Chambertin : soirée du 29 septembre au Castel de Très Girard à Morey Saint Denis.
- préparation du calendrier d'occupation de la salle des fêtes par les associations

Prochain Conseil Municipal le 19/09/2012, 19h.